

TARIF GENERAL - INFORMATION

Année scolaire 2024 -2025

Projet Numérique pour les élèves du Lycée d'Enseignement Général et Technologique et du Lycée Professionnel



les élèves seront équipés d'une tablette numérique en remplacement des manuels scolaires. La participation financière des familles, pour ce projet numérique, s'élèvera à 150 euros par an pour les élèves de 1ère et Term et à 160 euros pour les élèves de 2ndes (non inclus dans les données ci-dessous)

A) Contribution famille et Internat

	Lycée Général et Technologique Lycée Professionnel			BTS		
	Montant annuel	Arrhes à l'inscription	10 prélèvements mensuels	Montant annuel	Arrhes à l'inscription	10 prélèvements mensuels
Contribution de base / année scolaire.	1 065,00 €	150,00 €	91,50 €	1 280,00 €	150,00 €	113,00 €
Contribution de soutien / année scolaire.	1 200,00 €	150,00 €	105,00 €	1 400,00 €	150,00 €	125,00 €

	Montant annuel	Arrhes à l'inscription	10 prélèvements mensuels
Forfait Internat. Ne comprend pas la restauration du midi, ni la contribution	3 150,00 €	300,00 €	285,00 €

Règlement par 10 prélèvements mensuels du 10 septembre au 10 juin ou par 4 chèques (10 oct. 10 déc. 10 fév. et 10 avr.)

Internat : option "nuitée supplémentaire du dimanche soir (ou veille de journée scolaire)" = forfait complémentaire de 362 €/an

B) Restauration du midi

Carte d'accès à l'espace restauration : 15€/an/élève

Règlement des repas en fonction de la composition des plateaux (restauration différenciée) par la carte d'accès type porte-monnaie électronique. A titre d'information, tarif actuel pour une formule repas 5,60 € ou choix d'articles au détail (salade, sandwichs...) à partir de 3,60€.

C) Contributions facultatives

Adhésion APEL : 23 € (Association des Parents d'Elèves - cotisation 2023)

Cartablerie : 10 €

D) Bourses, Réductions contribution famille

Elèves boursiers : le montant des bourses sera déduit de la contribution famille par trimestre échu. La demande de procuration sera transmise en octobre.

Famille avec plusieurs enfants au lycée :

15% de réduction pour le 2ème enfant .

30% de réduction pour le 3ème enfant.

Demande d'aide financière : Dossier à retirer auprès de la comptabilité